

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Flash

Index AI : ASA 17/048/2006 (Public)
Bulletin n° : 222
ÉFAI
24 août 2006

Chine. Chen Guangcheng est un prisonnier d'opinion

Le militant des droits humains Chen Guangcheng a été condamné ce jeudi 24 août 2006 à quatre années et trois mois d'emprisonnement.

« Nous condamnons totalement la sentence infligée à Chen Guangcheng et considérons cet homme comme un prisonnier d'opinion, a réagi Catherine Baber, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International. Chen Guangcheng a été incarcéré uniquement parce qu'il est un défenseur pacifique des droits humains, il devrait être libéré immédiatement. »

« Les charges retenues contre Chen Guangcheng sont motivées par des considérations politiques, et l'iniquité de son procès était manifeste du début à la fin. Ses avocats ont fait l'objet de manœuvres d'obstruction à chaque étape de la procédure, du moment où il a fallu recueillir des preuves jusqu'aux audiences du procès. Le procès en tant que tel n'a duré que deux heures et la salle d'audience était remplie de représentants officiels de manière à empêcher le public et la plupart des proches de Chen Guangcheng d'y assister. »

Chen Guangcheng avait été inculpé en juin 2006 de « *dommage intentionnel à la propriété publique et perturbation de la circulation par des rassemblements populaires* », après avoir été détenu au secret pendant trois mois. Il était maintenu arbitrairement en résidence surveillée depuis septembre 2005. Avant son arrestation, Chen Guangcheng aidait des villageois à poursuivre en justice les autorités de la ville de Linyi (province du Shandong), pour leur politique illégale d'avortement et de stérilisation forcés affectant des milliers de femmes dans la région.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>